

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le vendredi 10 juillet 2020, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de GRAND-AIGUEBLANCHE se sont réunis à la Salle polyvalente du Morel.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, CHANOIR Jessica, HURET Edith, JAY Hélène, KALIAKOURAS Evelyne, MARIANI Michel, MARTINOT Gabriel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean Yves, NANTET Laetitia, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel

Absents excusés : BERLIOZ Pascaline (donne pouvoir à NANTET Laetitia), CHEDAL-ANGLAY Evelyne (donne pouvoir à VICHARD Daniel), DELAPIERRE René (donne pouvoir à NIEMAZ Jean-Louis), GUILBERT Agnès (donne pouvoir à BRUNIER Thierry)

Absents : Néant

Françoise BON est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

❖ Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Tous les conseils municipaux de Savoie ont été convoqués ce jour, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020.

L'assemblée doit procéder à la désignation de 15 délégués et 5 suppléants en respectant la parité et l'alternance dans l'ordre de la liste.

Une seule liste présente sa candidature, composée de :

- Délégués : POINTET A, RICHIER M, NIEMAZ JL, BON F, MORIN JY, NANTET L, DELAPIERRE R, KALIAKOURAS E, VICHARD D, CHANOIR J, ROUX-MOLLARD A, JAY H, BRUNIER T, ARNAULT J, TISSOT C
- Suppléants : BERLIOZ P, MATHIS M, CHEDAL-ANGLAY E, PIANI A, HURET E

La liste précitée a été élue à l'unanimité dès le premier tour de scrutin (29 voix).

❖ Questions diverses

L'assemblée communale examinant diverses affaires :

- Approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € au Club des Sports des Avanchers-Valmorel pour l'organisation de la seconde édition de « l'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche » et autorise le Maire à signer la convention de parrainage pour l'organisation de cet évènement,

❖ **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Liste des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis le dernier Conseil, dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Virement de crédits en section de fonctionnement d'un montant de 5 000 € pour le remboursement des repas non pris au restaurant scolaire durant la crise sanitaire et pour le remboursement d'une concession de cimetière
- Virement de crédits en section d'investissement d'un montant de 10 500 € pour l'acquisition d'une Licence IV

La séance est levée à vingt heures et cinquante minutes.

Le Maire,

André POINTET